



Compte-rendu du Conseil municipal du 27 mai 2020



Cesson le 29 mai 2020

Présents : CHAPLET Olivier, PECULIER Charlyne, DUVAL Jean-Louis, PREVOT Isabelle, REALINI François, FAYAT Marie-Annick, HEESTERMANS Jacques, BOSSAERT Alexina, BELHOMME Jean-Michel, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, COGET, Charline, CHEVALLIER, Jean-Marie, PAGES Caroline, DEVAUX Etienne, LE GALLOUDEC Patricia, FARCY Jean-Luc, GRYPONPREZ Martine, ORLANDO Dominique, GOUBERT Fanny, GATUINGT Jean-Christophe, POIRIER Vijay-Damien, DUCRET Frédérique, PIOLLET François, LAFUMA Sophie, LE MENTEC Yannick, FASSI Reine, BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusée : Rose-Marie ZAURIN

Jacques HEESTERMANS est nommé Secrétaire de séance.

ELECTION DU MAIRE

Le plus âgé des conseillers municipaux, Président de séance, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme GOUBERT Fanny et M FAVRE Julien ont été désignés assesseurs.

Chaque conseiller municipal dépose son enveloppe dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- ~ nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32
- ~ nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- ~ suffrages exprimés : 32
- ~ majorité requise : 17

Ont obtenu :

Olivier CHAPLET : 27 voix
Christophe BOSQUILLON : 5 voix

Olivier CHAPLET ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.



 **DESIGNATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de l'élection de huit Adjointes au Maire pour la durée du nouveau mandat électoral,

Fait et délibéré,

Vote : 27 voix POUR

5 Abstentions (BOSQUILLON Christophe, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, LABERTRANDIE Lydia, COTTALORDA Bruno)

 **ELECTION D'UNE LISTE DE HUIT ADJOINTS AU MAIRE :**

La liste proposée :

Liste « Jean-Louis DUVAL »,

- **M. Jean-Louis DUVAL**
- Mme Charlyne PECULIER
- M. François REALINI
- Mme Isabelle PREVOT
- M. Jacques HEESTERMANS
- Mme Marie-Annick FAYAT
- M. Jean-Michel BELHOMME
- Mme Alexina BOSSAERT

Tour unique de scrutin

Nombre de bulletins : 32

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 5

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

A obtenu :

– Liste « Jean-Louis DUVAL », 27 voix

M. Jean-Louis DUVAL, Mme Charlyne PECULIER, M. François REALINI, Mme Isabelle PREVOT, M. Jacques HEESTERMANS, Mme Marie-Annick FAYAT, M. Jean-Michel BELHOMME, Mme Alexina BOSSAERT ont été proclamés Adjointes au Maire et ont été immédiatement installés.

 **LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL PAR LE MAIRE :**

Lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjointes, le maire donne lecture de la charte de l'élue local prévue à l'article L 1111-1-1 du CGCT.

(Les délibérations peuvent être consultées à la Direction Générale des Services de la commune).
Vu pour être affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cesson, le 29 mai 2020

Olivier Chaplet
Maire de Cesson